



Revocation d'un fonctionnaire et réintégration

Par **efr39**, le **24/03/2016** à **09:19**

Bonjour

Je travaille dans une collectivité territoriale et un agent a été révoquée pour des fautes très graves dont du harcèlement envers d'autres agents .

L'agent à été informé, par le conseil de discipline du centre de gestion, de cette révocation mais il a fait une demande d'un recours gracieux.

Entre la notification de révocation et la demande de recours gracieux il y a eu de nouvelles élections et un nouveau maire a été élu.

Ce dernier a purement et simplement cassé cette révocation sous prétexte que les faits qui étaient reprochés à l'agent, par l'ancienne municipalité, n'était pas fondés.

Cet agent est donc de nouveau en poste comme si de rien n'était ! je subi à nouveau son harcèlement ainsi que mes autres collègues voir pire, puisque nous avons fait des attestations pour dénoncer ses pratiques. Plusieurs maires avaient aussi témoigné puisque cet agent avait agit de la même manière dans d'autres mairies.

Le nouveau maire a t il le droit de casser cette décision ?

Tout ce qui a été fait pour éloigner cet agent de la fonction publique afin qu'il ne nuise plus, n'a donc servi à rien et ce malgré les témoignages d'agents et plusieurs maires ?